

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière
– Attribution de subventions par la ville.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE PRESERVATION ET VALORISATION PATRIMONIALE

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
BK COTE OUEST	23, rue Port Neuf	261 299,00	2 790,00	9 504,00	2 790,00
BOUXIN Fabrice	38, rue Pannecau	3 720,92	528,00	3 960,00	528,00
CENTURY 21	27, rue Thiers	7 566,00	1 797,60	4 752,00	1 797,60
CIR	8, rue des Basques	159 158,00	30 350,95	8 118,00	8 118,00
CIR	2, rue Tour de Sault	195 946,66	26 321,83	13 728,00	13 728,00
COURBIN Delphine	1, rue Gosse	3 188,60	513,60	15 840,00	513,60
DUPRAT Pierre	28, rue Marengo	3 278,48	513,60	19 800,00	513,60
MAIRE Noëlle	34, rue des Basques	3 421,00	629,16	5 280,00	629,16
MANDINE, Syndic	1, rue Sabaterie	11 871,32	1 947,22	24 552,00	1 947,22
MANOIR DE FRANCE	38, rue des Basques	57 409,00	4 930,29	11 880,00	4 930,29
MANOIR DE FRANCE	14, rue Douer	702,00	353,10	32 472,00	353,10
PEREZ Cécile	41, rue Port Neuf	12 238,00	2 310,00	3 960,00	2 310,00
SALLABERRY Christian	19, rue Victor Hugo	62 795,70	1 815,00	14 850,00	1 815,00
SUBIAS Jocelyne	4, place du Château Vieux	7 837,96	1 797,60	17 424,00	1 797,60
SARL SUFT « Bateau sur l'eau »	58, rue d'Espagne	7 050,00	2 115,00	7 920,00	2 115,00

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} novembre 2015

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CONVENTIONNELS D'AMELIORATION DE L'HABITAT

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
SCI MAISON RIGAUD	3, rue Port Neuf	413 287,06	109 581,00	11 400,00
ASL 13 RUE D'ESPAGNE	13, rue d'Espagne	510 325,54	100 462,00	31 035,00
CIR, SDC	8, rue des Basques	438 390,11	55 439,00	9 329,00
MINABERRY Marijane	57, rue Pannecau	43 264,51	13 784,00	2 903,00

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Par délibération du 31 mars 2011, le conseil municipal a mis en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le secteur sauvegardé, en complément du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Parmi les actions de cette OPAH-RU, figure un volet « lutte contre la précarité énergétique » qui prévoit les modalités d'aides financières pour accompagner les projets performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Pour les projets locatifs, la prime est fixée à 2 500 €/logement.

La réhabilitation de 6 logements au 13 rue d'Espagne, dont l'étude montre une consommation attendue de 80 kWh-ep/m²/an en moyenne (étiquette énergétique B), entre dans ce cadre.

Pour atteindre cet objectif, les travaux suivants sont retenus :

- au niveau de l'enveloppe : isolation par fibre de bois des parois verticales donnant sur l'extérieur et la cage d'escalier ; isolation de la toiture ; double-fenêtres sur les menuiseries donnant sur rue, changement des menuiseries de la cage d'escalier et changement des portes palières,
- production de chauffage et d'eau chaude sanitaire par des chaudières individuelles au gaz et radiateurs basse température,
- ventilation mécanique contrôlée simple flux.

Les 6 logements peuvent donc bénéficier d'une subvention totale de 15 000 €, le bénéficiaire de l'aide étant l'ASL 13 rue d'Espagne.

Le montant total des subventions pour cette séance est de 113 553,17 €, induisant un montant total de travaux de 2 202 749,86 €.

L'engagement budgétaire est subordonné :

- au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an,
- au conventionnement avec les pétitionnaires pour les restaurations pluriannuelles,

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité et par la transmission à la Ville de Bayonne des factures détaillées et acquittées.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.